



TOURISME

→ POINTS CLÉS

Provence-Alpes-Côte d'Azur est, après Paris, la **région française de la culture et du tourisme** : dotée d'un patrimoine historique exceptionnel allant de la période grecque au XXI^{ème} siècle, elle accueille 350 festivals comptant parmi les plus brillants. Les domaines culturel et touristique sont un facteur d'intégration sociale mais aussi un **enjeu économique** de premier ordre.

La région possède un patrimoine antique sans équivalent au plan national avec les villes d'Arles, de Fréjus, d'Orange ou de Vaison-la-Romaine. Plus de 2 200 édifices sont protégés au titre des monuments historiques et plus de 300 labellisés au titre du Patrimoine du XX^e siècle. Cinq sites sont classés au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO : le centre historique et le Palais des Papes à Avignon, les monuments romains et romans d'Arles, le théâtre antique et l'arc de triomphe d'Orange, les fortifications de Vauban à Briançon et Mont-Dauphin dans les Hautes-Alpes.

Terre de festivals, la région accueille plusieurs manifestations majeures, de référence internationale: festival de théâtre d'Avignon, d'art lyrique d'Aix-en-Provence, de cinéma de Cannes, rencontres internationales de la photographie d'Arles, festival de piano de La Roque d'Anthéron ou Chorégies d'Orange.

La région possède de très nombreux musées - 118 musées de France - dont le tout nouveau Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM) à Marseille qui a été inauguré le 7 juin 2013 dans le cadre de l'année de « **Marseille-Provence 2013 : capitale européenne de la culture** ».

La situation géographique, la qualité du climat et de l'environnement naturel, les richesses culturelles au travers de son patrimoine historique et archéologique, les manifestations de renom international ainsi que les possibilités offertes par toutes les formes de tourisme tout au long de l'année (tourisme balnéaire, rural, d'affaires et sports d'hiver) placent incontestablement PACA au **premier rang des régions touristiques françaises**.

→ CHIFFRES CLÉS

PACA est la **1^{ère} région française** pour le volume de nuitées touristiques françaises et étrangères (221 millions en 2011)

L'économie du tourisme génère **11%** du PIB de PACA et **7,5%** de l'emploi régional, avec 148 000 emplois

PACA accueille en un an **31 millions** de séjours touristiques dont 5,6 millions de touristes internationaux

La population régionale augmente de plus de **60%** en été

Le tourisme dans la région représente **11,7 millions de tonnes de CO2** pour 219 millions de nuitées

1. L'offre touristique en région PACA

Bénéficiant d'un environnement exceptionnel, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur déploie **une attractivité qui en fait l'une des premières destinations touristiques mondiales** (34 millions de touristes accueillis chaque année). Son ensoleillement est l'un de ses atouts, mais aussi la beauté des territoires, ainsi que **l'offre très diversifiée d'activités**, permettant de fréquenter pendant un séjour la mer, la montagne et la campagne :

- les 900 km de côtes accueillent 135 ports de plaisance et 6 ports de croisières maritimes ;
- la région offre le plus grand nombre de Parcs Nationaux et de Parcs Naturels Régionaux : les Écrins, le Mercantour, Port-Cros, les Calanques, la Camargue, le Luberon, le Queyras, les Alpilles, le Verdon et les Préalpes d'Azur. Des parcs régionaux sont en cours de création ou en projet : les Baronnies provençales, le Ventoux et la Sainte-Baume ;
- les sports d'hiver se pratiquent dans le 2ème massif de France avec 13 % de l'espace neige national et 68 stations dans 3 départements qui accueillent 2 millions de touristes en hiver ;
- une dizaine de palais des congrès complète l'offre de tourisme d'affaires, générateur de tourisme de loisir ;
- la région est riche de plus de 2 000 édifices inscrits ou classés monuments historiques ;
- sans oublier un accueil assuré par les quelques 360 offices de tourisme et syndicats d'initiative.

2. Le tourisme et l'environnement

Les impacts sont surtout liés à la forte concentration touristique sur le littoral durant la saison estivale (la population régionale augmente de plus de 60 % en été) ou en montagne durant la saison des sports d'hiver.

Les principales problématiques environnementales sont :

- **l'usage de la voiture** (pollution atmosphérique, émission de gaz à effet de serre et nuisances sonores) : 78% des nuitées réalisées le sont par des touristes arrivant par la route. La part du trafic routier liée au tourisme peut atteindre plus de 60% dans certains secteurs ;
 - **les transports aériens** (pollution atmosphérique, émission de gaz à effet de serre et nuisances sonores) : malgré une part dominante de la voiture dans les séjours touristiques en PACA, l'avion est largement en tête des émissions de GES ;
 - **l'hébergement consommateur d'énergie**, l'usage de la climatisation et les activités, notamment le ski, qui utilisent majoritairement de l'énergie électrique (remontées mécaniques, canons à neige) ;
 - **l'augmentation de la production de déchets** ;
 - **une dégradation de la qualité des cours d'eau littoraux** et des eaux marines côtières en saison estivale. Les **ports de plaisance** contribuent localement à cette pollution, avec par ailleurs le problème du devenir des boues de dragage ;
 - **l'augmentation des prélèvements en eau** (piscines, golfs...) ;
 - **l'artificialisation du littoral** liée à la construction d'hébergements et d'infrastructures portuaires, de la montagne liée aux équipements nécessaires aux stations de ski ;
 - **le déséquilibre saisonnier** dans l'arrière pays insuffisamment équipé pour faire face aux nuisances engendrées par l'afflux de touristes ;
 - **la sur-fréquentation de certains sites naturels**, notamment en proximité des grandes agglomérations (plusieurs sites dépassent les 800 000 visiteurs par an) : piétinement, prélèvements sauvages, destruction des herbiers de posidonie par le mouillage des bateaux de plaisance...
 - **les risques accrus de feux de forêts.**
- L'Observatoire Régional de l'Énergie Provence-Alpes-Côte d'Azur a réalisé en 2012 une étude sur **l'impact énergétique du tourisme**



Yachts à Golfe Juan, Antibes (© Arnaud Bouissou/METL-MEDDE)

en Provence Alpes Côte d'Azur. Il ressort de cette étude que le tourisme dans la région représente 11,7 millions de tonnes CO2 pour 219 millions de nuitées.

L'éco-efficacité désigne le ratio entre un impact environnemental et la valeur économique d'une activité (chiffre d'affaires, emploi). Elle s'exprime par exemple en kg d'équivalent CO2 par nuitée. En PACA, le tourisme atteint une éco-efficacité d'environ 54 kg CO2 par nuitée alors qu'au niveau mondial, le tourisme est peu éco-efficace en raison du transport aérien. PACA témoigne d'une situation bien plus favorable, avec une relative proximité avec ses marchés émetteurs, une bonne desserte en train et un tourisme infra-régional important.

Au niveau mondial, la répartition des émissions de gaz à effet de serre (GES) du tourisme entre transport, hébergement et activité est de l'ordre de 75%, 21% et 4 % (source : Organisation Mondiale du Tourisme). Pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ces proportions sont sensiblement différentes avec un poids moindre du transport (65 %) (source : Observatoire Régional de l'Énergie Provence-Alpes-Côte d'Azur).

3. Pour un tourisme durable en région PACA

Les régions de la Toscane, la Catalogne et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont décidé de s'associer en novembre 2007, afin de mettre en place un Réseau européen des régions pour un tourisme durable et compétitif appelé NECSTouR (Network of European Sustainable and Competitive Tourism Regions).

Le Conseil régional souhaite faire de la région une référence en matière de tourisme durable, via son schéma régional de développement touristique 2012-2016.

Un objectif important est celui de la sensibilisation et l'éducation à l'environnement au travers de campagnes d'information et de sensibilisation à l'environnement et au tourisme durable auprès des professionnels et des touristes. Il soutient par exemple, au travers du réseau mer, les campagnes des « **éco gestes en Méditerranée** » à destination des plaisanciers et « **inf'eau mer** » auprès des touristes sur les plages, mais aussi les outils d'éducation à l'environnement comme le jeu interactif **Éco attitude**, destiné aux touristes.

Le développement de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) intègre un volet environnemental notamment sur la gestion des déchets, les énergies renouvelables, la gestion de l'eau, la politique d'achat responsable, les transports propres, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, la sensibilisation des clientèles, la mobilisation du personnel... Le premier Forum National sur la RSE s'est déroulé à Marseille en février 2015 à l'initiative de la DREAL et de la DIRECCTE et en partenariat avec la Région, l'Ademe et la CCIR.

Dans ce cadre, le Conseil régional soutient :

- **les démarches individuelles et collectives** permettant d'améliorer les performances environnementales des entreprises touristiques au sens large (hébergements, prestataires d'activités de loisirs, sportives et culturelles, associations et structures gestionnaires d'un équipement d'accueil à vocation touristique...). A titre d'exemple, l'opération itinéraire Eco 3 pilotée par le réseau consulaire régional, vise à accompagner une centaine d'entreprises touristiques vers l'obtention d'un écolabel, au choix entre l'écolabel Européen, la Clef Verte, Hôtel au Naturel et Green Globe.
- **les outils d'accompagnement des professionnels** avec par exemple l'élaboration du manuel d'accompagnement à la gestion environnementale et sociale des professionnels du tourisme. Ce guide, dénommé «MAGESTOUR» a pour objectif d'accompagner les professionnels du tourisme et de leur fournir un outil permettant le déploiement de la responsabilité sociale et environnementale dans les organisations touristiques.
- **les investissements à travers des critères « d'éco-conditionnalité »** en n'accordant d'aides directes aux organisations touristiques qu'en matière de gestion environnementale et/ou d'accessibilité handicap. Ces dispositifs d'investissements n'étant ouverts qu'aux hôtels, campings, villages de vacances, sites et équipements touristiques, le Conseil régional, dans le cadre du programme AGIR, a parallèlement lancé l'appel à projets 100 gîtes exemplaires afin de développer la gestion environnementale dans les meublés de tourisme, tels que les meublés Gîtes de France, Clévacances ou encore Bienvenue à la ferme et Accueil Paysan. La démarche « ECOGITES® » lancée par la Fédération Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur des Gîtes de France est désormais reprise au niveau national.

- **les rencontres entre les professionnels du tourisme et de l'environnement** en soutenant financièrement par exemple l'organisation de salons destinés aux professionnels, à l'instar du salon Écorismo ou encore des « Journées de l'écotourisme », des entretiens de Gréoux...

- **les actions visant à préserver les ressources en eau**, notamment en incitant les communes participant au concours « Villes et Villages Fleuris » à utiliser des espèces botaniques méditerranéennes peu consommatrices d'eau. Le Conseil régional a également soutenu le projet de création d'une unité de traitement des eaux usées de la Ville de Sainte Maxime destinées à être recyclées pour l'arrosage du golf de la commune.

- **les démarches innovantes à travers le Prix de l'innovation touristique** récompensant les actions innovantes des structures d'accueil touristique en matière de préservation et de gestion de l'environnement

Enfin, le Conseil régional promeut l'offre écotouristique en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les initiatives exemplaires sont coordonnées par le groupe de travail régional constitué des Comités Départementaux et Régionaux de Tourisme et de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et de Syndicats d'Initiative. En 2008, une « carte écotourisme », tiré à 80 000 exemplaires a été publiée par le Comité Régional du Tourisme (CRT) de PACA. De nouvelles actions de promotion de l'offre écotouristique et de l'offre nature dans les espaces protégés de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont en cours, comme le site internet développé par le Comité régional du tourisme : www.ecotourismepaca.fr.

La **Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD)** a été confiée à la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, qui s'est entourée d'un comité de pilotage européen composé à parité de gestionnaires d'espaces protégés, de professionnels du tourisme, d'experts en tourisme durable et des organismes financeurs.

Les 5 Parcs Naturels Régionaux (Luberon, Camargue, Verdon, Queyras et Alpilles) ont signé la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés. Après reconnaissance par la fédération EUROPARC de la stratégie touristique développée dans les cinq parcs, ces derniers ont élaboré un dispositif d'accompagnement des professionnels du tourisme dans leurs pratiques de développement durable. Cette opération vise à accompagner les établissements touristiques dans l'obtention de la marque accueil du parc, ou d'autres « écolabels », en partenariat avec l'opération itinéraire Éco 3.

Il est à noter que le Parc National du Mercantour est également engagé dans une démarche en vue de signer la Charte Européenne du Tourisme Durable.



Accueil touristique au Grand site de la Sainte-Victoire (© Laurent Mignaux/METL-MEDDE)